

INDIFFÉRENCE de la population de Bury et Scotstown

— page B-1



Miss Monde, une Allemande de 18 ans

— page D-5

la tribune

71e ANNEE — No 228 — 32 PAGES — 4 CAHIERS — SHERBROOKE, VENDREDI 14 NOVEMBRE 1980 — (SAMEDI 50¢) 30¢

Delage congédié



Par Mario Goupil
SHERBROOKE — Ghislain Delage n'est plus gérant-instructeur des Castors de Sherbrooke. Il a été poliment remercié de ses services par la direction de l'équipe sherbrookoise sur le coup de 20 heures hier soir. La lune de miel entre celui que l'on surnommait "Pépère" et les Castors, prend donc fin après huit ans. Delage avait été embauché le 26 septembre 1972. C'est le Sherbrookois André Boisvert qui le remplacera pour le reste de la saison.

Tel que prévu, Delage avait présenté une offre d'achat aux actionnaires de l'équipe hier.

"Nous avons étudié l'offre présentée par Ghislain Delage et c'est à l'unanimité que nous l'avons rejetée. Nous avons décidé de nous réorganiser et par conséquent nous devons le laisser aller. Certains interpréteront cela comme un congédiement mais en ce qui nous concerne, nous le laissons aller tout simplement parce que nous n'avons plus les moyens de le payer. Nous avons fait ce qui devait être fait", a expliqué le président Léon Beaudry.

Les Castors termineront la saison à Sherbrooke et dans la Ligue de Hockey Junior Majeure du Québec.

"Nous avons décidé de réinvestir dans la compagnie. Nous allons nous réorganiser et chercher de nouveaux actionnaires. Nous devons à nos joueurs de terminer la saison. Nous allons main-

André Boisvert déjà à la Hutte

— page C-1



tenant nous rendre jusqu'à la fin de la saison et c'est la population qui va décider si elle veut ou non du hockey junior l'an prochain", a ajouté le président.

Déjà mercredi, la direction avait envisagé de remplacer Ghislain Delage.

"Mais nous lui avions promis d'étudier l'offre d'achat qu'il désirait nous présenter et c'est ce que nous avons fait. Il nous a soumis une offre écrite et le prix qu'il nous a offert était loin de celui que nous demandions. Déjà, nous avons approché André

Boisvert", a dit le président Castors.

En avril dernier, Ghislain Delage avait signé un nouveau contrat de deux saisons qui devait expirer en avril 1982. Le contrat comprenait aussi une année d'option.

"Si, à ce sujet, Ghislain a l'intention de nous rencontrer, nous sommes ouverts à la discussion", d'intervenir le directeur-général de l'équipe, Georges Guilbault. Ce dernier demeure en fonction, sauf qu'il ne sera plus payé. Il

recevait une rémunération annuelle de \$12.000.

"Il nous faut réduire le budget à son minimum. Il devra dorénavant se faire beaucoup de bénévolat chez les Castors. En coupant le salaire de Ghislain Delage, ça nous aide énormément. Ce n'est pas de gaieté de coeur que nous posons ce geste, mais, je le répète, nous n'avions pas le choix", a repris le président Léon Beaudry.

Le règne de Ghislain Delage à Sherbrooke aura donc duré 2970 jours.

Le pavillon Lemire: la bête noire des CORPS POLICIERES



• Fugues et évasions se multiplient à ce centre de détention à sécurité maximum pour adolescents

par Gérald Prince

DRUMMONDVILLE — La situation est telle au Pavillon Lemire de Drummondville-Sud que tous les corps policiers de la région sont unanimes pour dire que c'est devenu intolérable et intenable.

Les fugues et les évasions se multiplient à un rythme effarant, obligeant les corps policiers de la Sûreté du Québec et des municipalités de Drummondville et Drummondville-Sud à consacrer de nombreuses heures de recherches et d'enquêtes pour tenter de capturer les jeunes fugueurs ou évadés. Le Pavillon Lemire est un centre de détention à sécurité maximum pour adolescents de moins de 18 ans.

"Je ne sais pas ce que signifie l'expression sécurité maximum, dit le chef de police Aimé Bélair de Drummondville-Sud, mais ça semble plus facile aux jeunes de sortir que d'entrer au Pavillon Lemire". En octobre seulement, on compte 18 fugues du Pavillon, soit 12 jeunes qui ont fui directement du pavillon et 6 qui s'étaient rendus jouer aux quilles à Drummondville. Depuis le début de septembre, au moins 35 jeunes ont fui le pavillon et il ne se passe pas une semaine sans que la police soit mise sur les dents une, deux ou même trois fois pour tenter de rattraper fuyards ou évadés.

À Drummondville, même situation: le directeur intérimaire de la police, M. Martial St-Cyr, note une hausse significative de la criminalité à la suite des évasions qui se produisent au Pavillon Lemire. Au moins 80 pour cent des vols d'autos sont attribués aux jeunes fuyards et la majorité des dommages causés à des voitures que des jeunes tentent de faire démarrer en brisant des vitres ou endommageant les verrous.

Le sergent Raoul Forest de la SQ réagit de la même façon: "C'est devenu une vraie catastrophe, ces fuites répétées", dit-il. Ses effectifs sont souvent appelés à exercer une surveillance à peu de distance du pavillon; parfois on doit cerner des bois, parcourir des routes de campagne pour tenter de retracer les fuyards du pavillon Lemire. Cette mobilisation des effectifs cause "des pertes de temps énormes" et oblige les policiers, les patrouilleurs, les enquêteurs à chercher les évadés plutôt que faire du travail de prévention, de la patrouille ou des enquêtes.

Pour le chef Aimé Bélair, c'est une perte d'argent pour les contribuables, parce qu'ils ne reçoivent pas les services auxquels ils ont droit quand la police court après des fuyards plutôt que jouer son rôle auprès de la population. Il donne exemple que, à la suite d'une fuite de deux jeunes cette semaine, quatre agents et enquêteurs ont passé une demi-journée complète de temps à faire des surveillances, remplir des rapports et enquêter sur ces disparitions plutôt que faire leur travail habituel. "Calculez le temps perdu au taux horaire et ajoutez les dépenses faites par les autres corps policiers pour les mêmes raisons et vous verrez ce qu'il en coûte au contribuable à la longue", dit-il.

Le chef Bélair remarque que la moitié des jeunes fuyards sont retournés par la police au Pavillon dans les minutes qui suivent leur fugue, mais que les autres sont souvent reliés à des crimes commis le plus souvent à Drummondville. M. Bélair se demande si la cause de ces nombreuses fuites n'est pas attribuable à la permissivité de la loi de protection à la jeunesse (loi 24), au manque de surveillance ou d'organisation à l'intérieur du Pavillon. Ainsi, dit-il, certains jeunes qui vont jouer dehors s'enfuient au nez des gardiens qui ne sont même pas capables de les toucher ou de les arrêter.

D'autres jeunes lancent des boules de billard dans les fenêtres du centre pour les briser et prennent la clef des champs en quelques minutes. M. Bélair qui ne porte pas de blâme contre personne, constate cependant que la police de Drummondville-Sud est très occupée par ces fugues et voudrait que, pour la population qui a le droit d'être protégée adéquatement, cette épidémie d'évasions cesse en laissant aux autorités compétentes le soin de trouver les solutions appropriées.

Comme exemple, M. Bélair cite les statistiques suivantes: les fugues se produisent surtout les mardis et samedis et entre 16 et 24 heures. Deux adolescents se sont évadés du centre trois fois depuis septembre et cinq se sont évadés deux fois.

M. Bélair remarque également que le cas du Pavillon Lemire n'est pas semblable à celui du pénitencier fédéral qui sera construit dans le même secteur dans les prochaines années: en effet, dit-il, le Pavillon Lemire est une institution pour les jeunes de moins de 18 ans alors que le pénitencier gardera des adultes qui sont soumis à d'autres lois beaucoup plus sévères. La population n'a donc pas à s'inquiéter sur la venue du pénitencier puisque, à la police, on prévoit que très rares sont les fois où des évasions se produiront.

La Quotidienne
8 2 6

Persiflage
A défaut de compter les victoires, Ghislain Delage compte ses piastres.
— 0 —
Ron LeFlora n'a pas volé ce qui lui arrive.
— 0 —
Les bandits sont habituellement séparatistes. Ils se séparent le magot.
— 0 —
C'est tellement payant le Festival des Cantons que ses organisateurs veulent le vendre à la ville.
Le persifleur

GASTON COTE INC.
LE SPECIALISTE
en matériaux de construction
1000 Gall est 569-9841

3 "mutins" libéraux
OTTAWA (PC) — Trois "mutins" libéraux ont profité hier de la comparution du ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, devant le comité mixte sur la constitution, pour monter une attaque en règle contre l'article du projet de résolution constitutionnelle garantissant les droits linguistiques des minorités.
Ne faisant pas partie du comité, les députés Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce), Louis Duclos (Montmorency) et Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier) ont dû demander la permission pour s'adresser au ministre Chrétien.
• Libéraux renversés — page A-7

Saturne renverse le monde de la science
WASHINGTON (AFP) — L'environnement astronomique de Saturne défie sous certains rapports les lois de la mécanique céleste et les savants, après le début de la mission de la sonde américaine Voyager-1, doivent élaborer de nouvelles théories.
C'est ce qu'on indiquait jeudi à la NASA, l'agence spatiale américaine, où les découvertes de la sonde sur la configuration des anneaux de Saturne semblent bouleverser les théories communément admises.
"Ce que nous croyions être très simple s'est révélé être extrêmement complexe", a déclaré M. Charles Redmond, porte-parole de la NASA à Washington. "Les théories qui expliquaient la présence des anneaux par la gravitation et la résonance ont été détruites, a-t-il ajouté. En plus de la gravitation et de la résonance, il faut maintenant tenir compte des champs électromagnétiques et de leurs effets, non seulement entre Saturne, ses anneaux et ses satellites, mais également entre les anneaux, la planète et ses lunes".
"Le champ électromagnétique autour de Saturne n'est pas uniforme", a-t-il ajouté, et les anneaux eux-mêmes ne sont pas réguliers.
Une nouvelle théorie en cours d'élaboration grâce au flot d'informations transmises par Voyager-1 étudie des interactions possibles des champs électromagnétiques entre Saturne et ses anneaux.
Il pourrait s'agir d'un phénomène semblable à celui découvert sur Jupiter et la traînée de sodium ionisé de son satellite Io.

**Département d'orthèse-prothèse
du Centre hospitalier universitaire**

**D'autres motifs
d'insatisfaction
soulevés par
l'Association de
paralysie cérébrale**

• Dernier d'une série de trois textes

par Lise Ouellette
SHERBROOKE —
La plupart des autres motifs d'insatisfaction ont été soulevés par l'Association de paralysie cérébrale.

"Nous avons un enfant aux études qui a droit à une deuxième chaise roulante en vertu des règlements de la Régie, relate la directrice Denise Désormeau. Le département d'orthèse-prothèse a refusé la demande et c'est finalement par l'entremise d'un haut fonctionnaire de Québec et du Centre François-Charon (de Québec aussi) que l'enfant a obtenu le fauteuil. Ce n'est pas normal!"

Mme Désormeau évoque également des cas refusés ou reportés à cause d'une application restrictive des règlements de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, laquelle administre le programme d'orthèses et de prothèses gratuites.

Généralement satisfaite du département sherbrookoise parce que, dit-elle, sa fille amputée

d'une jambe est une "ancienne cliente" et une patiente du CHUS. Mme Yolande Skelling, d'East Angus, affirme elle aussi avoir de la difficulté à obtenir les deux prothèses à laquelle sa fille a droit chaque année.

"Entre les services que le département du CHUS donne et ceux offerts par la Régie, il y a place à une nette amélioration", stipule la directrice de l'Association en blâmant le peu d'empressement à informer les usagers des appareils auxquels ils ont droit.

"Ca n'a aucun sens de fermer un service régional pendant deux semaines durant l'été!" Cette exclamation de Mme Désormeau a été reprise par d'autres usagers que l'interruption du service unique en Estrie a quelque peu incommodés.

Pour une, Mme Nicole Samson craignait pour son fils Eric un retard important d'apprentissage, faute d'avoir eu le temps de s'adapter à son premier fauteuil roulant avant son entrée en pré-maternelle, au Centre Le Touret.



Mme Nicole Samson et Eric, au moment de notre visite au département d'orthèse-prothèse.

Face à ces critiques, le directeur général du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), Normand Simoneau, se montre catégorique. "Ce n'est pas possible que les gens n'obtiennent pas de réponse si ils posent des questions".

Dans le cas du jeune à qui on a refusé un deuxième fauteuil, M. Simoneau avance la probabilité que la demande n'ait pas été assortie des conditions pour y donner suite (la prescription médicale, par exemple) ou que les usagers n'aient pas exprimé clairement leurs attentes.

"Nous ne sommes pas là pour anticiper les besoins des gens et les deviner", lance-t-il. Plusieurs des usagers interrogés sont convaincus que la priorité est accordée aux bénéficiaires du CHUS et que l'attente s'avère encore plus longue lorsque les personnes handicapées ou les patients sont traités dans les autres hôpitaux.

Pour Mme Désormeau, il y a une contradiction flagrante à situer un département d'orthèse-prothèse à l'intérieur d'un centre hospitalier pour soins aigus ultra-spécialisés. "La réadaptation, surtout à long terme, s'inscrit dans un contexte de soins prolongés, ce n'est pas une affaire d'hôpital à court terme. A Sherbrooke, le département est pris dans l'engrenage du CHUS et même si le fonctionnaire bien, il ne pourrait jamais prendre d'expansion parce que limitée par le contexte même", soutient-elle en prônant l'autonomie du service d'orthèse-prothèse.

M. Simoneau conteste dans un premier temps que la priorité soit accordée aux patients de son institution. Toutefois, quelques instants plus tard, il indique que la plupart des malades référés au département proviennent du CHUS tandis que les personnes handicapées constituent la proportion la plus forte des utilisateurs.

Le directeur général opte plutôt pour le maintien du service au CHUS. "Si nous regardons d'où vient la clientèle, sortit le service d'ici exigerait plus de déplacements pour elle... De plus, si le département était transféré dans un hôpital pour soins prolongés, les orthésistes-prothésistes ne pourraient pas intervenir au tout début, au moment de l'amputation", de dire M. Simoneau.

Rencontrée lors d'une visite au département d'orthèse-prothèse le 6 août, Mme Samson a expliqué que le fauteuil a été commandé en avril de façon à permettre à son enfant de "pratiquer". Or, l'appareil est arrivé seulement à la mi-juillet et nécessitait la pose d'une ceinture et d'une plate-forme. "A cause de la fermeture, il n'est pas encore prêt et si ça continue, Eric ne pratiquera pas du tout", de commenter Mme Samson en sortant de la consultation.

A la fin de l'après-midi du 6 août cependant, la mère d'Eric a reçu un appel l'informant que le fauteuil serait prêt le lendemain, ce qu'on ne lui avait pas dit quelques heures plus tôt.

Pour sa part, le jeune Nicolas Roy, a été réduit à l'immobilité parce qu'il avait cassé ses béquilles. Sans elles, cet enfant paralytique cérébral habituellement capable de se mouvoir de façon autonome, ne peut même plus se déplacer seul, pas même se lever de son lit. Sa mère, Mme Samson-Roy fait remarquer que les jeunes atteints de cette affection ne sont pas longs à régresser lorsque la stimulation n'est pas assurée constamment.

Bien qu'aucun des usagers rencontrés en aient fait mention, M. Simoneau a expliqué qu'un orthésiste-prothésiste était demeuré de garde durant ce temps. "Les téléphonistes étaient avisées de communiquer avec cette personne si les gens disaient qu'ils avaient une urgence. Dans le cas contraire, elle les invitaient les usagers à prendre rendez-vous après les vacances. Personne n'a exigé de service sur le champs et la fermeture du département n'a causé de préjudice à qui que ce soit qui nous l'a dit".

Mentionnant que la fermeture est une pratique établie depuis trois ans, M. Simoneau nie qu'elle entraîne des retards dans le service puisque "les employés ont de toute façon droit à un certain nombre de vacances par année".

Il y aurait même des avantages à interrompre le service. Ne disposant que d'un employé pour chaque "spécialité" du département, les vacances par rotation se traduiraient par une baisse de la productivité pendant quatre ou cinq mois contrairement aux deux semaines de fermeture complète.

Rencontré lors d'une visite au département d'orthèse-prothèse le 6 août, Mme Samson a expliqué que le fauteuil a été commandé en avril de façon à permettre à son enfant de "pratiquer". Or, l'appareil est arrivé seulement à la mi-juillet et nécessitait la pose d'une ceinture et d'une plate-forme. "A cause de la fermeture, il n'est pas encore prêt et si ça continue, Eric ne pratiquera pas du tout", de commenter Mme Samson en sortant de la consultation.

A la fin de l'après-midi du 6 août cependant, la mère d'Eric a reçu un appel l'informant que le fauteuil serait prêt le lendemain, ce qu'on ne lui avait pas dit quelques heures plus tôt.

d'une ligne... à la page.

• PUBLI-PROMOTION • RELATIONS PUBLIQUES
• PUBLICITÉ • CONCOURS • ANNONCES •

L'ENVELOPPE D'ARGENT BONI

à **RADIO CHLT 63** en premier!

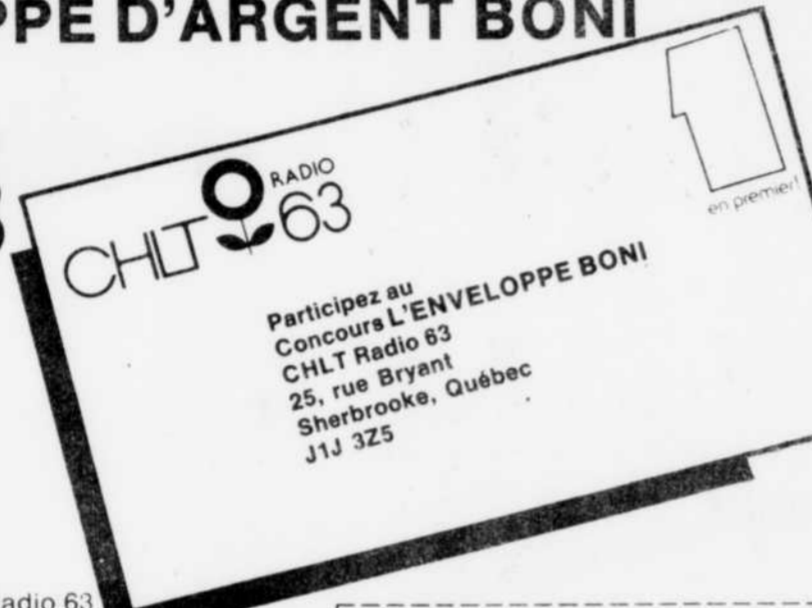
DES MILLIERS DE \$ A GAGNER.

UN CONCOURS

FACILE — Il suffit d'écouter CHLT Radio 63 et de noter le montant d'argent mentionné par l'animateur.

PAYANT — Du lundi au vendredi, entre 7h.00 et 17h.00 chaque jour, nous communiquerons avec une des personnes qui aura rempli le coupon de participation ci-joint.

Pour gagner, il faut répéter le montant exact dévoilé quelques minutes plus tôt par l'animateur de CHLT-Radio 63.



COUPON DE PARTICIPATION

L'enveloppe BONI CHLT

Nom
Adresse
Ville
Code postal
Tél.:

57873

BINGO 70
la tribune **7** MARATHONS CONSECUTIFS
Ne perdez pas, ne détruisez pas, prenez bien soin de la CARTE DE BINGO. Elle vous sert à participer, non pas à 1, mais à 7 BINGOS MARATHONS.
Pour chaque BINGO MARATHON, il faut se rappeler que les numéros sont publiés dans la rubrique d'une ligne à la page!

TOTAL \$9,800 A GAGNER

MARATHON NO 4

\$700 A GAGNER:

LUNDI, le 10 novembre 1980:
N-43, i-22, B-1, N-45, G-48, N-41, B-8, i-17
Les numéros ont été pigés par: Mme Cécile Bricault 2608, Hertel Sherbrooke

MARDI, le 11 novembre 1980:
B-4, O-64, i-29, N-37, G-49, B-5, i-30, N-38
Les numéros ont été pigés par: Mme Francine Blais 3350, rue Jeanson R.R. 1, Sherbrooke

MERCREDI, le 12 novembre 1980
G-59, i-25, G-46, O-72, N-31, O-68, B-2, G-51.
Les numéros ont été pigés par: Pierre Boivin, 257, Boul. Jacques-Cartier nord, Sherbrooke

JEUDI, le 13 novembre 1980
Les numéros ont été pigés par: Francis Adan 3437 La Vendrye, Sherbrooke
B-11, O-65

VENDREDI, le 14 novembre 1980
Les numéros ont été pigés par: M. Normand Grégoire 1595 St-Louis, App. 1 Sherbrooke, Qué.
O-70, N-35

REGLEMENT:
1- Le BINGO-70 est une série de 7 BINGOS-MARATHONS successifs dont l'un est de 700 chacun. Dans chacun de ces cas, s'il y avait plus d'un gagnant, le montant sera divisé entre eux. A la fin des 7 marathons, les gagnants seront les hôtes de La Tribune et participeront à un BINGO où le gagnant remportera la somme de 170 par semaine pendant 70 semaines.
2- La seule carte de BINGO officielle est celle portant l'inscription La Tribune (couleur bleue) et distribuée dans le journal le 18 septembre 1980.
3- La carte La Tribune a été distribuée avec l'édition du 18 septembre. Ici le hasard joue son rôle et nous ne pouvons garantir que chaque lecteur du bulletin a reçu cette carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
4- Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du BINGO pour la vérification de vos numéros.
5- Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT MIDI (12h00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte. Pour les numéros publiés les vendredis et samedis, vous avez jusqu'à lundi MIDI pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.
6- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
7- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'adresse.
8- La Tribune ne sera, en aucun cas, responsable pour plus de 170 en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
9- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
10- Un tirage quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la règle des loteries et courses.
11- Les employés de La Tribune ne sont pas éligibles à ce concours.



Le dr Raymonde Vaillancourt ne se contente pas de soigner ses patients, elle les recrute d'une étrange façon. Elle vient de réparer le nez de Diane Rancourt, nez qu'elle lui avait fracassé d'un coup de raquette de "racketball".

C'est le sous-ministre du ministère des Coopératives et institutions financières du Québec, M. Jean-Marie Bouchard, qui agira comme conférencier invité lors de l'assemblée générale annuelle de la Caisse d'Établissement de l'Estrie le 20 novembre prochain.

Me Raynald Fréchette réussira-t-il à s'assurer la présence du premier ministre René Lévesque lors du banquet qui soulignera le 80ième anniversaire de fondation du Conseil 530 des Chevaliers de Colomb qui aura lieu samedi soir???

Les députés Gérard Gosselin et Réal Rancourt ont finalement convenu de s'affronter dans une lutte sans merci sur un terrain de racketball lors d'un tournoi qui opposera diverses personnalités sherbrookoises et des représentants de médias ce soir dans un nouveau centre dédié à ce sport.

La rencontre la plus attendue sera toutefois celle qui opposera le doyen de la faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke et candidat libéral pour la prochaine élection générale dans le comté de Sherbrooke, Alain Cousineau et l'actuel représentant de la circonscription, le péquiste Gérard Gosselin. S'ils parviennent tous deux à vaincre une première opposition avant de mériter le privilège de s'affronter.

Dans le cadre du programme de protection du voisinage de Fleurimont, le juge Albert Gobeil du tribunal de la Jeunesse du district de St-Francois prononcera une conférence sur la loi 24 le 26 novembre, à la chambre 211 du Centre communautaire de la municipalité. Il traitera du fonctionnement du tribunal et parlera de la loi de la preuve en rapport avec cette loi de la protection de la jeunesse. Les adolescents sont particulièrement invités.

Reconnu pour essayer toutes sortes d'expériences gustatives, Gilbert Lavoie n'a pas trop saouvé la dernière puisqu'il a tartiné des tranches de pain grillées de gelée laxative croyant qu'il s'agissait de confitures de fraises... il a partagé la journée entre ses occupations professionnelles et le petit coin.

Jean-Louis Fabi devra mettre de côté le racketball... comme une partie de ce sport commande une limite de 21 points, il semble qu'il lui faudrait lui accorder une avance de 31 points pour qu'il puisse sortir vainqueur d'un match... c'est l'opinion de Jacques Guay.

M. Jean-Luc Landry, économiste et vice-président exécutif de la Bourse de Montréal, et M. Jean Perron, président et chef des opérations de la société immobilière Normick Perron Inc., agiront comme conférenciers lors d'une rencontre avec la presse qu'organise la firme de courtage Immeubles Marcoux Inc. mercredi soir prochain.

Ne passez pas les Fêtes seul.
Agence de rencontre sérieuse
Inter-Union
Vous passerez des Fêtes inoubliables
St-Hyacinthe, Trois-Rivières, Sherbrooke
3330, King o., suite 150
Tél.: 566-7966

la tribune
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 569-9201, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par
La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN-GUY FARAH
Adjoint au président (adm.)
et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ
Adjoint au président (prod.)
et Éditeur adjoint

RÉDACTION
JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef
JACQUES LAFONTAINE
Chef éditorialiste-adjoint
SERGE GOSSELIN
Directeur de l'information
CHRISTIAN BELLAVANCE
Chef des nouvelles
GILLES DALLAIRE
Adjoint au chef des nouvelles
MICHEL DIONNE
Chef de pupitre
DENIS MESSIER
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ
FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur de la Publicité
DAWSON BEAULIEU
Chef des Ventes locales
PAUL ALLARD
Chef de la Production publicitaire

COMPTABILITÉ
ANDRE LACHAPELLE
Chef comptable
L. ALCIDE BEAUCHER
Gérant au crédit

ATELIER
JACQUES E. LEDUC
Directeur (technologie graphique)
J. JACQUES DELORME
Chef des opérations
ANDRÉ BÉLANGER
Chef de la production

EXPÉDITION
MICHEL DOYON
Chef à l'expédition
ANDRÉ JACQUES
Adjoint à l'expédition

TIRAGE
GASTON GAGNÉ
Directeur au tirage
JACQUES ROY
Chef des ventes au tirage

GÉRANTS DE DISTRICT
PIERRE BEAULIEU
Magog-Deuxrives-Rock Forest,
Sherbrooke-Nord
LÉONARD BOULANGER
Lac-Mégantic
CONRAD BERGERON
Sherbrooke-Ouest
YVES BERGERON
Sherbrooke-Nord
Valcourt-Bromptonville
ANDRÉ FONTAINE
Sherbrooke-Est — Ouest Lamoignonville

MICHEL LAVOIE
Coaticook — East Angus
JEAN-MARC PÉPIN
Sherbrooke-Est — Fleurimont
GASTON PINARD
Dumoineville — Acton Vale
JEAN-LUC PINEAULT
Bois-Francs
JEAN-CHARLES POULIN
Amiante
ROGER RÉGIS
Asbestos-Windsor

Courrier de deuxième classe:
Enregistrement No 1538
Abonnement Au Canada, territoire immédiat, sauf en droits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an \$75.00, 6 mois \$50.00, 3 mois \$33.00, 1 mois \$13.00.
Abonnement hors territoire immédiat: 1 an \$120.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$45.00, 1 mois \$20.00. Aux États-Unis: 1 an \$120.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$45.00, 1 mois \$20.00. Autres pays, outre-mer: 1 an \$125.00.
"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

En comparaison de \$75,000 au cours des trois dernières années

Le Festival des Cantons demande une aide de \$150,000 à la ville

par Doris Baker
SHERBROOKE — Le Festival des Cantons a demandé à la ville d'assurer sa permanence en lui accordant une aide financière de \$150,000, en 1981, afin de maintenir une continuité dans l'administration et d'absorber les frais de la tournée de promotion, qui précèdera la présentation du prochain Festival des Cantons.

Si la ville accède à cette demande, elle doublera sa contribution financière au Festival, qui a été de \$75,000 en 1977, 1978 et 1979. L'an dernier, la ville a alloué \$35,000 en services au Festival des Cantons après avoir exigé l'autofinancement des activités.

Le maire de Sherbrooke, Me Jacques O'Bready, a fait état de la demande du comité exécutif du Festival des Cantons alors qu'il prenait la parole dernière ment devant les membres de la Chambre de Commerce. Il a profité de cette rencontre annuelle pour échanger avec les participants sur les différents dossiers de l'heure et exposer la

position du conseil quelques jours avant le début de l'étude du budget d'opérations 1981, prévu pour demain.



Jacques O'Bready

Sans remettre en cause l'importance et le rôle du Festival des Cantons ou de toute autre organisme que le conseil supporte financièrement, Me O'Bready a signifié que la ville

subissait le phénomène de l'inflation et que, comme l'augmentation des revenus n'est pas proportionnelle à celle des dépenses, a-t-il dit, les citoyens ne devaient pas s'attendre à des miracles de la part du conseil lors de l'étude du budget d'opérations.

Le directeur général du Festival des Cantons, Mme Lise Messier, a laissé entendre que le Festival sollicitait simplement l'appui de la ville.

"Nous voulons conserver nos couleurs, mais nous avons besoin d'aide, a-t-elle dit. On ne veut pas municipaliser le Festival et travailler pour la ville; c'est une aide financière que nous réclamons."

Mme Messier, dont la nomination à ce poste remonte à quelques semaines avant l'assemblée générale, a souligné qu'il était illusoire de penser que tout le travail préparatoire à la présentation d'un festival pouvait s'accomplir décentement sans une équipe d'au moins trois employés permanents. Une partie de l'aide financière demandée pourrait éventuellement servir à maintenir du personnel en place après la présentation

d'un festival pour l'exécution des travaux de comptabilité, de secrétariat et d'organisation. Pour sa part, le conseiller du



Ulric Chainé

quartier est, M. Claude Dallaire, a indiqué que la demande du Festival des Cantons serait prise en considération et sûrement discutée avant qu'une décision soit rendue.

"Ce n'est pas que je suis contre cette demande au départ, mais je considère que le sujet doit être approfondi, a-t-il dit. En ce qui me concerne, j'aurai des questions à poser."

Le président du Festival des Cantons, M. Ulric Chainé, a soutenu qu'une réponse affirmative confirmerait l'existence du Festival.

"Il nous apparaît évident que si la ville n'assure pas la permanence du Festival des Cantons, sa vie demeurera sous la menace d'une disparition possible d'une année à l'autre. Le Festival administre un budget important et pour assurer une certaine continuité, il a besoin de l'appui de toutes les instances gouvernementales."

M. Chainé a soutenu que le Festival des Cantons se voulait, avant tout, une manifestation d'envergure provinciale.

"C'est clairement écrit dans sa charte, le Festival est une manifestation d'envergure provinciale. Or, il devient ardu d'organiser une manifestation de cette envergure et de la maintenir lorsque le président change tous les ans et qu'il se sent presque heureux de confier

East Angus

Pas dans le cadre d'une réouverture de la convention

page 4

Sherbrooke

Amiante: PQ et PLQ invités à prendre position

page 5

Victoriaville

Femme blessée grièvement mais l'explosion est évitée

page 6

le mandat à quelqu'un d'autre après avoir abattu de la grosse besogne pendant tout une année", d'expliquer M. Chainé.

Les syndiqués rejettent l'ultimatum de l'employeur

CJRS menacée de fermeture

SHERBROOKE (LD) — Les employés de CJRS ont rejeté les offres qualifiées de finales à 53 pour cent, hier soir.

Ce vote fait suite à la visite de M. Donat Bazinet, président du réseau Radio-Mutuel, qui est venu à Sherbrooke hier pour exprimer dire aux employés rassemblés sur les lieux de travail qu'il leur fallait accepter les offres finales, sinon le refus signifierait la fermeture de la station sherbrookoise, a rapporté un porte-parole syndical.

L'exécutif du syndicat envisage sérieusement de déposer une plainte pour tactique déloyale par l'employeur.

M. Bazinet s'en serait pris dans sa déclaration à l'idéologie qui anime la CSN. En fin d'après-midi, un appel a été logé à la station pour parler à M. Bazinet, mais il avait déjà quitté.

Le comité syndical de négociation n'a certes pas apprécié que l'employeur ignore complètement dans cette nouvelle étape d'une négociation difficile.

Les offres finales ne contiendraient pas de modifications majeures sur les deux points principaux d'accrochage. Pour la question des échelles salariales, qu'il proposait carrément d'abolir, l'employeur offrirait maintenant des échelles avec un minimum garanti en salaires.

Pour les hausses salariales, elles seraient toujours de 10 pour cent la première année, et de 12 pour cent pour les autres 18 mois. Le contrat est éché depuis le 1er novembre 1979.

L'employeur voulait transmettre aux employés qu'ils détenaient la décision sur leur sort prochain. Les syndiqués ont décidé de tenir une assemblée générale des 20 heures hier soir pour clarifier leur attitude.

Le syndicat a reçu un télégramme du ministre fédéral du travail lui confirmant que le droit de grève serait acquis à compter du 20 novembre.

EN TENTANT DE RÉVEILLER LE COMITÉ D'ÉDUCATION SEXUELLE

SHERBROOKE — Le président du conseil des commissaires de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, M. René Coupal, a tenté en vain, lors de la dernière assemblée de l'exécutif, de réveiller le comité d'éducation sexuelle qui existait l'an dernier et qui ne s'était réuni qu'une fois.

En effet, les autres commissaires de l'exécutif, en particulier M. Gérard Prince et Mme Rose Boisvert, se sont élevés formellement contre ce projet de M. Coupal, qui basait sa demande sur une résolution de l'exécutif datant du 8 juillet dernier et se lisant comme suit: "Sur la proposition de M. Guy Stringer, il est unanimement résolu de reporter l'étude de la demande de modification de la composition du Comité d'étude sur le programme d'éducation sexuelle formulée par le Comité de parents en date du 8 juillet 1980 (document 2-51-446) afin de demander aux Services éducatifs de réexaminer le mandat de ce Comité, suite aux récentes décisions prises par le Conseil des commissaires sur le sujet et de faire rapport à l'exécutif au mois de septembre 1980."

Les suites de cette résolution devaient être modifiées et la résolution elle-même oubliée, du fait que, le lendemain, 9 juillet, le conseil des commissaires, sur proposition de M. Gérard Prince, demandait qu'une

René Coupal se bute à une forte opposition

dations qu'il déposerait à la table des commissaires en février seulement!

L'exécutif a donc voté contre la résolution de M. Coupal, appuyé en cela par le représentant des parents,



René Coupal

M. Jean-Robert Langlois, qui jugeait lui aussi la suggestion inopportune.

Querelle de présidents

Ce débat a donné lieu à une querelle inattendue au moment où le président de l'exécutif, M. Stringer, a annoncé qu'il voterait contre la proposition de M. Coupal tout en annonçant qu'il allait formuler une seconde proposition. M. Coupal, furieux, en a référé au secrétaire général de l'assemblée pour le prier de faire connaître s'il jugeait acceptable

qu'un membre annonce une nouvelle proposition avant même que le vote ait été pris sur une première. Le secrétaire général répondait alors que M. Stringer aurait normalement dû annoncer une seconde proposition seulement après le vote.

M. Coupal, reprenant de plus belle, a alors exigé que toutes les paroles de M. Stringer soient notées et portées au procès-verbal de l'assemblée, ce qui jeta la consternation parmi les membres de l'exécutif.

M. Stringer, jugeant que son poste de président d'assemblée et sa situation d'objet de débat le plaçaient en conflit d'intérêts, a alors abandonné la présidence de l'assemblée, qui a été remise à M. Gérard Prince.

M. Prince a donc reçu la proposition de M. Coupal à l'effet de faire inscrire les paroles de M. Stringer au procès-verbal et il a ensuite demandé aux membres de l'exécutif de se prononcer. L'exécutif a résolu à l'unanimité, moins, bien sûr, M. Coupal, de ne pas faire inscrire au procès-verbal les paroles de M. Stringer. Après quoi, M. Stringer a pu reprendre la présidence de l'assemblée de l'exécutif.

Bien que les paroles de M. Stringer ne soient donc pas inscrites au procès-verbal, il n'en reste pas moins que la résolution qui portait sur ce fait le sera.

C'est à la suite de cette prise de bec que l'exécutif est revenu sur la proposition de M. Coupal au sujet du comité sur l'éducation sexuelle pour la battre.

Malgré son annonce prématurée d'une seconde proposition, M. Stringer a jugé inopportun de fomenter cette proposition...

En rejetant une résolution pour l'occupation du CEGEP

L'assemblée a contrecarré les intentions de son exécutif

SHERBROOKE — Contrairement à ce que laissait entendre l'Association des étudiants du Collège de Sherbrooke hier, ce n'est pas l'exécutif qui aurait demandé la levée de l'assemblée au cours de laquelle une résolution de débrayage et d'occupation avait été présentée, mais ce sont les étudiants de l'assemblée qui auraient battu à plate couture cette résolution apportée par l'exécutif de l'Association.

En effet, il semble que l'exécutif aurait eu en tête de faire adopter une résolution selon laquelle le Collège allait être occupé jusqu'à lundi prochain dans le but de faire pression sur le Collège au sujet de points litigieux comme le prix des repas à la cafétéria, l'apparition d'un ombudsman au Cegep et d'autres sujets sur lesquels l'exécutif n'arrive pas à s'entendre avec l'Administration du Collège.

Il semble que l'exécutif aurait utilisé comme stratégie d'étirer l'assemblée tenue au Centre d'activités physiques et de placer les points comme la question de l'occupation du Collège à la fin de l'ordre du jour, de façon à décourager les élèves de rester en trop grand nombre jusqu'au moment du vote sur ces questions majeures. C'est du moins la perception de plusieurs élèves qui se trouvaient à l'assemblée.

C'est pourquoi un certain nombre d'élèves, en particulier ceux des diverses techniques, auraient entrepris (au bout d'une heure et demie qu'a nécessitée l'adoption de l'ordre du jour par l'exécutif) de demander qu'on passe immédiatement à la question de l'occupation qui devait être déclinée aujourd'hui. L'assemblée générale se rangeant du côté de ces intervenants, elle a donc pu voter dès lors sur la résolution d'occupation, qui a été rejetée par une forte majorité des 1.600 ou 1.700 élèves rassemblés. Les intervenants de la salle demandaient à l'exécutif

de continuer à négocier avec le Collège sans perturber les cours.

Ce voyant, l'exécutif serait revenu à la charge en proposant une occupation au début de la deuxième session, mais les intervenants, apparemment exaspérés de l'acharnement de l'exécutif, auraient alors demandé l'ajournement de l'assemblée sine die.

A l'Université de Sherbrooke

Recommandation pour la formation d'une faculté d'Éducation

SHERBROOKE — Le conseil universitaire fera une recommandation le 8 décembre au conseil d'administration de l'université, au sujet de la création d'une faculté d'Éducation, et c'est une semaine plus tard que le conseil d'administration prendra une décision finale à ce sujet. Il n'est cependant pas question d'étudier d'autre alternative que celle de la création d'une faculté nouvelle englobant la Formation des maîtres et la faculté des Sciences de l'éducation.

C'est ce que révèle le recteur de l'université de Sherbrooke, M. Yves Martin, à la suite du dépôt, devant le conseil universitaire cette semaine, des documents relatifs à l'étude entreprise dans le but de créer une faculté d'Éducation.

"Le conseil universitaire, dit M. Martin, a demandé que lui soient apportés des documents complémentaires pour étudier le projet d'une nouvelle faculté, mais il n'est pas question d'aborder une alternative autre que celle de la création d'une faculté d'Éducation."

Les compléments d'information que le conseil universitaire a demandés sont les hypothèses touchant les mécanismes de concertation entre la faculté d'Éducation et les autres facultés qui s'occupent de la formation et du perfectionnement des maîtres ainsi qu'un autre complément indiquant les analyses qui ont conduit au projet de création d'une faculté et qui ont amené les responsables de l'étude à éliminer les autres possibilités comme, par exemple, une Direction générale de la formation des maîtres renouvelée.

C'est le comité exécutif qui produira en décembre devant le conseil universitaire les documents demandés.

Selon les prévisions, la faculté d'Éducation naîtra en juin 1981.

ce que l'assemblée générale a accepté, laissant ainsi l'exécutif bras ballants devant une salle qui se vidait rapidement.

Hier matin, au Collège, on trouvait des murs chargés de graffiti inspirés, semble-t-il, par la colère née lors de cette assemblée générale qui s'est terminée en queue de poisson.

Réduction des décès sur route

SHERBROOKE — Avant de parler du nombre d'accidents dans les limites de la ville de Sherbrooke pour l'année 1980, il serait sans doute préférable de toucher du bois.

Après une diminution sensible des accidents mortels de 1978 (il y en avait eu 17 pour 20 victimes) à 1979 (il y en avait eu huit pour huit victimes), voilà que pour les dix premiers mois de l'année 1980, on compte deux accidents ayant fait deux morts.

Ces deux tragédies sont survenues à l'angle des rues King et Bryant et sur la rue Galt, à la hauteur de la salle Ste-Jeanne d'Arc.

A moins d'un revirement imprévisible, d'un carnage de fin de saison, les policiers ou le radar ou le bon sens des automobilistes auront donc permis de réduire encore considérablement les décès sur route.

Du côté des accidents avec blessés, le tableau est un brin plus sombre car, avec deux mois à faire, on a noté 356 accidents ayant infligé des blessures majeures à 82 personnes et des blessures mineures à 378 personnes. En 1979, le nombre total des accidents avec blessés était de 395 ayant fait 77 blessés majeurs et 443 blessés mineurs. Il y a tout lieu de croire que les statistiques, côté blessés, de 1980 se rapprocheront sensiblement ou encore dépasseront celles de 1979. C'est du moins déjà fait pour les blessés majeurs.

On accuse également une importante diminution des accidents matériels. Jusqu'à la fin d'octobre, en 1980 on a enregistré 3556 accidents matériels. L'année 1979 en avait donné 5270. Bien sûr, il reste les pires semaines, c'est-à-dire les accrochages provoqués à cause des changements brusques de température, des

temps de neige et de verglas.

Même en faisant une projection, il semble que le nombre sera quand même plus faible qu'en 1979. Certains sceptiques diront que l'utilisation du constat amiable pourrait expliquer ce phénomène. Des recherches faites par La Tribune, il y a quelques mois, auprès du groupe de assureurs automobiles du

Québec ne permettent pas de dire avec précision le pourcentage d'utilisation du constat amiable dans une ville comme Sherbrooke.

Jusqu'à preuve du contraire, le critère pouvant expliquer ces diminutions d'accidents serait ou la multiplication des opérations-radar ou la plus grande maturité des conducteurs!

Voleurs appréhendés lors d'une chasse à l'homme

SHERBROOKE — Les policiers municipaux interrogés en fin de soirée, hier, deux individus appréhendés à la suite d'une "excursion" mouvementée dans le boisé du quartier nord.

Cette arrestation marquait le point final à une affaire débutée sur l'heure du souper par une plainte de vol par effraction perpétrée dans une maison privée de la rue Bellefleur et au cours duquel plus de 70 manteaux de cuir avaient été dérobés.

Les recherches entreprises par les policiers dans les environs immédiates du lieu du vol, peu de temps après, leur ont permis de découvrir une quarantaine de manteaux enfermés dans des sacs. Cette découverte laissait avec raison croire aux policiers que les voleurs reviendraient dans le boisé chercher le fruit de

leur rapine et c'est ce qu'ils firent. Alors que l'on s'apprêtait à les arrêter, les voleurs prirent la fuite, abandonnant leur véhicule et les manteaux trouvés dans le champ d'autres, dans l'auto-

mobile. Au terme d'une course de près de cinq heures dans les boisés environnant le secteur Saint-Jean-Bellefleur-Des-Sables, les voleurs étaient pris en souricière près de la rivière St-François.

Les individus en question sont connus des policiers de Sherbrooke.

ECKANKAR présente UN GENRE DE SURVIE

Pavillon Science Education, Université de Sherbrooke
Dimanche, 16 novembre 1980, à 20h00
BIENVENUE A TOUS

L'offre rejetée par les employés de la Domtar ne s'inscrivait pas dans le cadre d'une réouverture de la convention

par Louise St-Pierre

EAST ANGUS — L'offre patronale qu'ont rejetée récemment les travailleurs syndiqués de l'usine d'East Angus ne s'inscrivait pas dans le cadre d'une réouverture de la convention collective de travail.

Cette correction est apportée par le gérant de l'entreprise, M. Paul Pelletier, qui a tenu à rétablir les faits. "Il n'a jamais été question de réouverture de l'actuelle convention collective. Notre offre d'augmen-

ter de 4 pour cent les taux horaires et d'accorder un boni de \$500 aux employés a été présentée aux deux syndicats et devait être ratifiée dans un mémoire d'entente qui ne modifiait en rien les conventions collectives. Les employés de bureau ont accepté cette offre, les travailleurs de l'usine viennent de la rejeter."

Au dire de M. Pelletier, la compagnie Domtar a décidé de proposer à tous ses employés cette offre hors-convention en tenant compte des arguments invoqués par le syndicat des employés de bureau qui avait également demandé une réouverture de leur contrat de travail. Ainsi, les bénéfices réalisés par l'usine d'East Angus au cours de la dernière année, l'augmentation importante du taux de l'inflation et les grosses augmentations salariales qui viennent d'être accordées dans l'industrie des pâtes et papiers sont les points qui ont incité la compagnie à poser ce geste.

"Cette offre, de rappeler le gérant de l'usine, n'était pas négociable, donc à prendre ou à laisser. Au lendemain de leur assemblée générale, le syndicat a demandé une rencontre pour négocier. Nous avons refusé cette rencontre. Cependant, il est probable que nous rencontrerons tout de même l'exécutif du syndi-

cat qui dit avoir des informations à nous transmettre. Après avoir reçu un montant équivalant à 5,1 pour cent de leur salaire la première année de leur participation au régime de distribution des bénéfices, les employés de bureau ont appris récemment que cette participation pour l'année qui s'est terminée le 30 septembre dernier signifie pour eux une somme équivalant cette fois à 5,9 pour cent de leur salaire. "Cette somme d'argent s'ajoute au 6 pour cent d'augmentation que les employés de bureau ont reçu pour la période du 1er octobre '79 au 30 septembre '80," de rappeler M. Pelletier.

La convention collective qui lie la Domtar et ses employés de bureau stipule que l'augmentation salaire pour la présente et dernière année est de 4 pour cent, en plus de la participation au régime. Le boni de \$500 représente, selon le gérant de l'usine, 3 pour cent du salaire moyen. Si l'on ajoute le 4 pour cent additionnel qui vient d'accepter les employés de bureau, ces derniers sont assurés d'une augmentation de 11 pour cent pour l'année se termi-

— Paul Pelletier

nant le 30 septembre 81 et ce, avant le partage des bénéfices. Et M. Pelletier ne croit que l'usine aura réalisé des bénéfices moindres à la fin de l'année en cours. "Ce qui signifie que les employés auront fort probablement quelque 18 pour cent d'augmentation au cours de la dernière année de la convention."

En regardant ces chiffres, le gérant de l'usine ne cache pas qu'il s'interroge sur la décision des travailleurs de l'usine de refuser l'offre de la compagnie. Il rappelle que la convention collective des travailleurs de l'usine fixe leur augmentation à 4 pour cent la dernière année, en plus d'une première participation aux bénéfices de l'usine. "En demandant la réouverture du contrat de travail, le syndicat souhaitait une augmentation de \$1 l'heure et se disait prêt à abandonner sa participation au régime. Ce \$1 l'heure représente une augmentation d'un peu moins de 13 pour cent. Comme il n'est pas question de réouverture de la convention collective, les travailleurs ont, à mon avis, refusé une offre intéressante pour se retrouver devant aucune augmentation additionnelle."

Voleur mis au pas

par Yvon Rousseau

AYER'S CLIFF — La présence d'esprit, le sang froid et les muscles d'une victime de vol à main armée ont complètement bloqué les projets, d'un cagouillard, qui tentait de prendre la fuite avec la caisse d'un garage d'Ayer's Cliff.

La tentative de vol s'est produite aux environs de 22 heures, mercredi soir, alors que M. William Crook, le propriétaire du garage Crook, a reçu la visite d'un individu bien connu d'Ayer's Cliff, qui portait un bas au visage, une tuque sur la tête et une fusil chargé de calibre 410.

Collant son arme dans les côtes de sa victime, le malfaiteur a demandé que le propriétaire du garage lui remette le contenu de la caisse enregistreuse.

L'erreur du cagouillard fut justement de s'approcher trop près de sa victime, un homme costaud, qu'on décrit comme étant fort comme deux, mais très timide et pacifique. Les policiers croient que c'est une réaction nerveuse qui a fait sauter M. Crook sur son agresseur.

M. Crook, voyant le bandit à portée de la main, s'est élancé sur ce dernier, le projetant violemment au sol. Complètement étourdi, le malfaiteur n'a pu se relever de lui-même, dans les minutes qui ont suivi.

Selon les policiers du détachement de Coaticook de la Sûreté du Québec, qui enquêtent sur cette affaire, le bandit n'a pas été sérieusement blessé, mais il a été secoué et il devait ressentir certaines raideurs, dans la journée d'hier. L'agresseur, devenu victime, portait quelques contusions légères à la tête.

Le suspect, dans cette affaire, a été gardé en prison, en attendant de comparaître devant la cour.

C'est l'agent Guy Lessard, du Bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec, qui mène l'enquête dans cette affaire.

Le journaliste de La Tribune, malgré un appel téléphonique pour s'assurer de la présence de M. Crook à son garage, s'est rendu à l'établissement de la victime, sans pouvoir s'entretenir avec cette dernière, qui avait disparu.

On décrit M. Crook comme un gars timide, qui ne voudrait pas faire mal à une mouche et on ajoute que ce dernier est sans doute intimidé, gêné et un peu éraintif, à la suite des événements, dont il a été le héros.

Vols de bijoux: enquête

WATERVILLE (YR) — Les enquêteurs du détachement de Coaticook de la Sûreté du Québec sont à la recherche des responsables d'une série de vols de bijoux, perpétrés dans la région de Waterville, depuis quelques jours.

Le sergent Richard Fréchette, en charge du détachement de Coaticook de la SQ, a déclaré qu'il s'agit d'une véritable avalanche de vols de bijoux, tout probablement commis par des jeunes, qui entendent les annonces à la radio et à la télévision et qui croient qu'ils peuvent vendre des bijoux en or, sans se faire poser de questions.

Deja une quinzaine de vols de bijoux, sans qu'il s'agisse nécessairement de grandes valeurs, sont rapportés dans le secteur de Waterville.

La façon de procéder des voleurs est fort simple. S'il n'y a personne à la maison et que la porte n'est pas barée, ils entrent tout simplement, alors qu'ils forcent une porte ou une fenêtre, si les entrées sont sous verrous.

L'agent Jacques Fillon, enquêteur du détachement de la SQ de Coaticook, mène l'enquête, en marge de ces vols.

Début d'incendie maîtrisé

FRONTENAC — Un incendie qui faisait rage dans l'entrecôte d'une résidence construite en bordure de la route 161, à mi-chemin entre Lac-Mégantic et Woburn, a pu être maîtrisé avant d'avoir causé des dommages irréparables, grâce à l'intervention rapide des pompiers.

L'incendie qui a vraisemblablement été allumé par une cheminée surchauffée a pris naissance vers 4 heures, hier matin, et à l'arrivée des sapeurs qui avaient été alertés par le propriétaire de la maison, M. Lucien Duquette, les flammes faisaient rage sous le toit et elles menaçaient de dévorer l'immeuble.

Les pompiers ont pratiqué une ouverture dans la toiture de la maison et, en quelques minutes, ils sont parvenus à éteindre l'incendie qui a causé des dommages évalués à quelques centaines de dollars.

Les flammes ont été découvertes par un adolescent qui s'est réveillé en sursaut lorsqu'il a entendu un crépitement sinistre au dessus de son lit et qui s'est empressé d'appeler les autres occupants de la maison.

Importantes améliorations au club de golf de Bury

BURY (YR) — La municipalité de Bury a profité d'un projet DAT, ou programme d'aide aux travailleurs, un volet du programme OSE, pour développer le club de golf qui appartient à la municipalité et est administré et entretenu par le Pennybrun Golf Club.

La municipalité espère que les améliorations apportées à son club de golf permettront de tripler et même de quadrupler l'achalandage, dès l'an prochain.

M. Jean-Charles Côté, un porte-parole du ministère du Travail et de la main-d'oeuvre du Québec, a déclaré que ces projets ne peuvent s'appliquer qu'aux municipalités et aux organismes sans but lucratif, de façon à ce que ça profite à la population.

A Bury, le projet procure de l'emploi à six assistés sociaux, dont l'âge est de 30 ans et plus, et qui étaient inscrits à l'aide sociale depuis au moins 6 mois. Les chômeurs aînés sont un contre-

maître, 4 journaliers et une employée de bureau. Cette dernière doit également collaborer à la bonne marche du journal de Bury.

Le budget de \$32.991 a permis de débiter les travaux le 8 septembre 1980 et l'emploi de ces six personnes se terminera le 13 février 1981.

Quand la température ne permet pas de travailler à l'extérieur, les membres de l'équipe fabriquent des

tables à pique-nique et des balançoires, destinées aux parcs de la municipalité.

C'est le secrétaire-trésorier de la municipalité de Bury, M. Marcel Beaudoin, qui est responsable du projet. Ce dernier soutient que le parcours sera plus intéressant, dès l'an prochain, en permettant aux golfeurs de réaliser les neuf trous sans se croiser.

Le mystère se dissipe à Magog

C'est un centre d'alimentation spécialisé qui sera érigé au coin de Principale et du Lac

MAGOG — Un centre d'alimentation spécialisé sera érigé au cours de l'hiver à l'intersection de la rue Principale et de la rue du Lac à Magog, par la société Les Entreprises Michel Lapierre.

Cette firme qui a son siège social à Sherbrooke où elle possède un magasin spécialisé dans la vente au détail des fruits et des légumes possède un magasin semblable à Magog et l'accroissement du volume des ventes de cet établissement a incité les administrateurs de la firme à bâtir un édifice qui abritera non seulement ce magasin mais aussi cinq ou six autres boutiques spécialisées dans le

domaine de l'alimentation. L'immeuble dont le coût sera supérieur à un demi-million de dollars sera construit à l'endroit où s'élevaient quatre édifices qui ont été démolis à quel-

ques rues de là, après qu'un courtier en immeubles de Granby qui agissait pour le compte d'un mystérieux client eut acquis les terrains sur lesquels ils avaient été construits.

Emprunt autorisé pour un 3e puits à Lennoxville

LENNOXVILLE — La ville de Lennoxville pourra des qu'elle aura fait l'acquisition d'une parcelle de terrain située à proximité des deux puits artésiens qui, depuis plusieurs années, lui fournissent l'eau potable qui lui est nécessaire, y forer un troisième puits qui lui permettra de répondre à des besoins qui, aux dires

de ses administrateurs, augmenteront considérablement au cours des prochaines années. Même si les contribuables pouvaient, mardi et mercredi, exiger que l'emprunt de \$100.000 que la ville projette de contracter à cette fin soit approuvé par eux, aucun n'a jugé opportun d'exiger la tenue d'un referendum.

2 millions d'arbres de Noël mis en vente cette année

LENNOXVILLE — Environ deux millions d'arbres de Noël naturels et de culture seront mis sur le marché cette année par les producteurs québécois.

C'est ce qu'a révélé le secrétaire de l'Association des producteurs d'arbres de Noël du Québec, M. Lewis Downey.

Selon lui, les quelque 250 producteurs membres de cette association comptent pour leur part vendre 1,5

million d'arbres de culture. Environ 95 pour cent de cette production sera exportée aux États-Unis et au Venezuela.

M. Downey estime que le prix payé au producteur

pour les arbres cultivés variera de \$6 à \$12. Quant au prix de détail pour les mêmes arbres, il devrait se situer entre \$20 et \$25 au Québec et atteindre \$30 aux États-Unis.



Personnalité honorée

(Photo Stéphane Lemire)

La Chambre de Commerce de Windsor honoreait cette semaine sa personnalité du mois. Cette année, les personnalités choisies sont natives de Windsor mais oeuvrent sur la scène provinciale ou canadienne. C'est M. Paul Bourassa, le président de Soquem, qui a été reçu cette semaine et à qui on a remis un souvenir de son enfance à Windsor. Lors de ce souper mensuel de la Chambre de Commerce, M. Jean Vigneault, rédacteur en chef à La Tribune, était conférencier invité et il a traité du développement économique régional. Sur la photo, dans l'ordre habituel, MM. Marcel Noël, maire de Windsor, M. Jean Vigneault, M. Paul Bourassa, et le président de la Chambre de Commerce, M. Victor Beaudoin. Une assistance fort nombreuse a souligné cet événement, on remarquait entre autres la présence du conseil de ville de St-François Xavier.

Développement de film par la poste

Nous utilisons le papier Kodak pour sa beauté, sa qualité.

Qualité Service

COMPAREZ NOS BAS PRIX KODACOLOR

Rouleaux	Sans bordure
8 poses 620, 127, 120	\$3.50
12 poses 620, 127, 120	\$4.70
12 poses 126	\$4.05
20 poses 126	\$6.05
12 poses 110	\$4.17
24 poses 110	\$7.29
24 poses 35 mm	\$8.06
36 poses 35 mm	\$11.64

Réimpression d'un négatif couleur **40¢**

AJOUTEZ 8% (taxe) + 25¢ par commande (frais de retour)

VENTE DE CAMERAS ET ACCESSOIRES

les ateliers irénée inc.

C.P. 219 — 273, Notre-Dame N.
Theftford Mines
(418) 335-7519

VENTE D'ÉCOULEMENT

FIN DE SAISON

de HONDA

Financement SANS INTERET
Jusqu'au **30 AVRIL 81**

Venez les voir chez

LES ENTREPRISES DENIS BOISVERT

5883 2, rue Queen, Lennoxville — Tél: 565-1376

SALLE DAVID

Route 220, Chemin St-Elie, Bonsecours à 12 milles du Carrefour de l'Estrie

présente

Le spectacle des SUPER CLASSELS

LES 14 et 15 NOV.

2 SPECTACLES différents d'une heure chacun.
Le premier à 22 h. le 2e à 24 h.

Bienvenue à tous. Musique continue avec l'orchestre Lacasse à compter de 20 h.

INF.: **532-4618**

Amiante: PQ et PLQ invités à prendre position

par Louise St-Pierre

SHERBROOKE — A quelques mois d'une élection générale au Québec, le Comité des mines du Conseil régional de développement des Cantons de l'Est invite les deux principaux partis politiques à afficher clairement leurs couleurs sur la question de l'amiante.

C'est au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue hier à Sherbrooke que le président du comité, M. Roger Laliberté, a rendu public les textes des mémoires qui ont été adressés récemment au Parti québécois et au Parti libéral.

Au dire de M. Laliberté, la proximité d'une élection générale et l'importance de cette richesse naturelle dans le développement économique du Québec justifient amplement le retour de la question sur la place publique. Même si le comité reconnaît que le bilan de l'intervention du gouvernement du Parti québécois est loin d'être négatif, il lui reproche tout de même un certain relâchement depuis plusieurs mois.

"Le comité des mines constate que la volonté ferme exprimée, il y a trois ans, par le gouvernement pour accroître les retom-

bées économiques fait maintenant place à une démarche hésitante," a expliqué M. Laliberté qui reproche également au premier ministre d'avoir été muet sur le sujet lors de son récent discours inaugural.

Aussi, le comité demande-t-il au gouvernement de dire où en est sa politique de l'amiante, particulièrement au chapitre des ententes de développement qui devaient être conclues entre les compagnies productrices et la Société nationale de l'amiante pour permettre une augmentation de la transformation au Québec.

Dans ce même ordre d'idée, le comité pose deux questions au gouvernement: pourquoi le projet n'a pas eu de suite? Et qu'entend faire le PQ s'il est reporté au pouvoir?

Par ailleurs, le comité se dit préoccupé par la ques-

tion des droits miniers qui, en Estrie, n'appartiennent pas à la Couronne pour les terrains concédés avant 1880. "Cette situation pénalise notre région quant à l'exploitation," d'expliquer M. Laliberté avant de rappeler que le comité attend toujours que le gouvernement légifère pour revocquer ces droits au profit de l'état.

A sur ce sujet, le président du comité a ajouté avoir reçu une récente communication du ministre Berubé qui lui a expliqué

que la question était à l'étude. Si le comité revient sur la question dans son mémoire, c'est en raison de son importance sur l'exploitation et son impact dans le dossier.

Cette même question des droits miniers fait également parti du mémoire qui est adressé au PLQ. Le comité désire savoir la position du parti sur ce point bien précis.

Dans son mémoire à l'encontre du Parti libéral, le comité des mines s'interroge sur l'interprétation qu'il

faut donner au chapitre du livre beige sur les richesses naturelles. Aussi, le comité souhaite des éclaircissements sur cette position constitutionnelle. "D'autant plus que certains articles du livre beige, entre autres la recommandation 21, semble être en contradiction avec un autre énoncé du même document."

Qu'il y ait réforme constitutionnelle ou pas, le comité demande au PLQ d'énoncer la politique minière qui serait mise de l'avant advenant la prise du pou-

voir. Au cours de la conférence de presse, M. Laliberté a expliqué que le comité s'était penché sur le livre beige parce que le programme de 1976 de cette formation politique était le seul autre document du PLQ qui pouvait être consulté. "Et ce document nous est apparu des plus vagues sur la question."

Aussi le comité croit que la population est en droit de savoir, avant les élections, qu'elle sera la politique de l'amiante du PLQ et

qu'elle est la position de ce parti sur la nationalisation de la Société Asbestos.

Au terme de la rencontre avec les médias d'information, M. Laliberté a rappelé que les initiatives de l'actuel gouvernement ont démontré qu'il était possible de sortir de l'inertie qui a

marqué l'histoire de l'exploitation de ce minéral au Québec. "Mais il reste encore beaucoup à faire et l'on se doit d'exiger que les hommes politiques s'impliquent pour que la plus importante richesse naturelle du Québec soit développée au maximum."

Ouverture officielle sous peu des HLM de Lennoxville

LENNOXVILLE (MC) — Bien que la date de la cérémonie officielle ne soit pas encore fixée, la corporation municipale de Lennoxville

procédera sous peu à l'ouverture définitive de sa première habitation à loyer modique, un projet que la ville mûrit depuis plus de

dix ans. Situé au 25 de la rue Queen, à la sortie sud de Lennoxville, le complexe domiciliaire, dont le coût

global s'établit à environ \$610.000 a pu être réalisé grâce à l'intervention de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) qui en assure la construction. De plus, le projet vise à répondre au besoin de logement des personnes retraitées âgées de 60 ans et plus répondant aux critères d'admission.

A cet effet et voulant conserver la plus grande impartialité possible, la ville avait déjà mis sur pied un comité de sélection formé de gens d'affaires et d'hommes publics de Lennoxville afin de choisir 20 ménages sur les quelque 30 avant présente une demande de logement. L'édifice offrant de fait vingt appartements, soit dix-huit "trois-pièces" et deux "cinq-pièces".

Enfin, l'administration et la gestion du HLM sera sous la responsabilité de l'Office municipal d'habitation de Lennoxville, un organisme à but non lucratif formé de notables de la ville, afin de préserver à cette habitation les objectifs qui ont prévalu lors de la décision de sa mise en chantier.



Un projet de HLM dont le coût s'élève à quelque \$610.000.



Un bloc d'amiante, produit qui suscite bien des débats.

Chronique municipale

CANTON D'ASCOT (YR) — Le conseil municipal du Canton d'Ascot a voté un montant de \$100, à la Lennoxville Library Association.

Enfouissement sanitaire

Le secrétaire-trésorier de la municipalité du Canton d'Ascot a été mandaté pour obtenir des informations sur l'enfouissement sanitaire dans le comté de Compton. Le maire et les échevins veulent connaître les modalités de leur participation à ce site régional d'enfouissement des déchets.

Pavage

Les autorités municipales du Canton d'Ascot ont décidé de consacrer une somme de \$25.000, disponible au budget 1980, pour effectuer le pavage de certaines rues de la municipalité.

Travaux d'égouts

Le conseiller Gérard Clément a donné avis qu'il présentera un avis de motion, à la prochaine séance du conseil municipal, décrétant des travaux d'égouts domestiques et d'aqueduc, pour un montant de \$82.000, sur la rue Thibault.

Lots rétrocédés

Le conseil municipal du Canton d'Ascot a accepté de rétrocéder des lots du rang 7 à M. Evelino Bergamin Inc., en conformité avec l'article 467, du code municipal. Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat.

CEDRIER DU PREVERT

(Face Camping Prévert, Birchton)

Orchestre tous les samedis
à compter du 15 novembre
à la salle de réception.

Reservations pour party des Fêtes, noces, showers, etc.
Salle de réceptions jusqu'à 300 personnes.

Pour informations et réservations: **875-3497**

OUVERT

vendredi, soir, samedi et dimanche
à 2h p.m.

En pleine jungle africaine, Emanuelle tente d'échapper aux hordes de sauvages cannibales lancés à sa poursuite.



EMANUELLE PRISONNIERE DES CANNIBALES
UNE EXPERIENCE A LA LIMITE DES FORCES HUMAINES

VOS NERFS SERONT EBRANLES LE DERNIER SURVIVANT
un homme qui refuse de mourir

Cinéma CAPRI
63 rue KING Ouest 566-0330

Horaire
Semaine 7.15
Dimanche
Continuel à partir de 7h.

UN EXCELLENT MOYEN DE FAIRE FRUCTIFIER VOTRE ARGENT.

Les certificats de placement E.C.I.L. de la Banque de Montréal sont un excellent moyen d'investir votre argent sûrement, à un taux d'intérêt élevé.

Capital et intérêts sont garantis sans condition par la Banque de Montréal.

Le montant minimum d'un placement varie selon l'échéance. Pour une période de trois à cinq ans, il est de 1 000\$ tandis que pour une période de un à trois ans, il est de 5 000\$. Vous choisissez l'échéance qui répond le mieux à vos besoins.

Les intérêts vous sont versés annuellement ou semi-annuellement, soit en main propre, soit directement à votre compte d'épargne ou de chèques de la Banque de Montréal. Passez à la succursale de la Banque de Montréal la plus près de chez vous et demandez qu'on vous parle des certificats de placement E.C.I.L.

Un excellent moyen de faire fructifier votre argent.

Certificats de placement E.C.I.L.

13 1/2 %
Taux d'intérêt annuel pour les certificats venant à échéance dans cinq ans.

PLACEMENT MINIMUM MAINTENANT DE 1 000\$

Garantis par la **Banque de Montréal**

Les taux varient selon l'échéance et le mode de paiement et peuvent changer sans préavis.

Taux de taxe équilibré prévu pour l'année à venir

DRUMMONDVILLE (RJ) — En raison du projet de fusion avec la Cité de Drummondville en 1981 et le surplus anticipé en 1980, nous prévoyons un taux de taxe équilibré pour la prochaine année qui tiendra compte des conventions collectives et de l'inflation normale dans les dépenses.

C'est ce qu'a annoncé municipal de Drummondville-Sud, le maire Me Gilles Gagnon, dans son rapport sur la situation financière de la municipalité fait conformément à l'article 81 de la loi 105.

Le maire Gagnon a expliqué que le surplus anticipé de 1980 provient d'un retour de la taxe de vente plus élevé que prévu et également de ce qu'il qualifie

avec fierté d'une saine administration des deniers de la municipalité.

Il a aussi rappelé que la Cité de Drummondville-Sud a dépensé en 80, pour des fins d'immobilisations à long terme, une somme d'environ 8500 000, soit pour l'acquisition d'un terrain de

Télélobe pour un parc-école, pour la réalisation de travaux d'aménagement aux parcs Bellevue et Petits-Soleils, ainsi que pour la réfection et l'amélioration des rues. La ville aussi aménagée un stationnement à l'Olympia Yvan Cournoyer, ainsi qu'un éclairage

adéquat, ce qui concrétisait en partie son plan triennal.

Pour le prochain plan triennal des immobilisations, Drummondville-Sud prévoit notamment des dépenses de \$1,5 million pour 1981 qui seront distribuées en grande partie pour du développement domiciliaire.

re, l'acquisition du terrain de Télélobe, l'installation d'un égout pluvial dans le secteur St-Simon et pour l'aménagement des parcs.

Pour en revenir à 1980, le conseil avait prévu de dépenses dans les divers départements de \$2.638.907, incluant le déficit de 1979 et

un surplus anticipé de \$4.414.

Le déficit d'opération en 1979 était de \$35.500. Le budget des dépenses prévues était de \$2.000.212.

Finalement, le maire Gilles Gagnon a fait noter que le budget pour l'année 1981 devrait être présenté le ou vers le 17 décembre.

La Commission scolaire de Thetford proposera une municipalité régionale recoupant son territoire actuel

THETFORD-MINES (PS) — C'est une municipalité régionale de comté (MRC), regroupant toutes les localités de son territoire actuel, que la Commission scolaire de Thetford-Mines (CSTM) proposera au Comité de consultation de la Beauce quant au découpage éventuel du territoire.

Le Conseil des commissaires de la CSTM a adopté cette résolution suite à une rencontre d'information et de consultation qui s'est tenue récemment à Québec pour l'ensemble des commissions scolaires comprises dans la zone 04 du Comité de consultation de la Beauce.

La proposition de découpage du territoire de la commission scolaire locale regrouperait quelque 36.000 personnes au niveau de 17 localités, soit l'ensemble des municipalités de son territoire.

Au cours des prochaines semaines, les dirigeants scolaires procéderont à une consultation auprès des édiles municipaux concernés dans le but de connaître leurs intentions respectives en regard de ce découpage du territoire de la future MRC. Par la suite, la CSTM fera parvenir sa résolution au Comité de consultation de la Beauce, accompagnée d'une annexe qui viendra appuyer sa décision. Dans sa proposition, la CSTM a tenu compte des conséquences de l'éventuel

découpage qui peuvent, entre autre, impliquer les équipements culturels, récréatifs et immobiliers présentement à sa disposition.

Toutes les municipalités ainsi que tous les organismes du milieu ont jusqu'au 15 décembre prochain pour faire parvenir au Comité de consultation de la Beauce une proposition de découpage du territoire de la future MRC. Et, en fonction des propositions reçues, le Comité procédera par la suite à la délimitation des territoires provisoires sur la base desquels doivent être établis les conseils temporaires de maires qui auront à préparer un projet de lettres patentes devant constituer éventuellement la MRC.

Taux de taxe scolaire fixé à \$0.22 du \$100

THETFORD-MINES (PS) — C'est un total de \$881.087,21 que les contribuables du territoire de la Commission scolaire de Thetford-Mines (CSTM) auront à déboursier pour rembourser les dépenses inadmissibles de la commission scolaire locale et d'une partie des dépenses non-subsidiables de la Commission scolaire régionale de l'Amiante (CSRA).

C'est ce qu'indique le rôle de perception de la CSTM pour l'année académique 1980-81 et qui a été homologué cette semaine lors d'une réunion régulière du Conseil des commissaires.

L'évaluation scolaire de 23 municipalités ou parties de municipalités comprises dans le territoire de la CSTM se chiffre à \$400.494,183 dont \$236.997.646 uniquement pour la ville de Thetford-Mines. L'évaluation totale a été établie suite à l'application d'un facteur d'égalisation qui avait pour but de rendre uniforme les valeurs déclarées de chacune des municipalités concernées.

Le taux de la taxe a été fixé à 22 cents du \$100 d'évaluation, soit 16 cents pour les inadmissibles de la CSRA et 6 cents pour celles de la commission scolaire locale, ce qui représente des sommes respectives de \$640.790 et \$240.297,21 pour un total de \$881.087,21.

Collision d'une auto avec un camion-citerne

Femme blessée grièvement mais l'explosion évitée

WARWICK (DG) — Une catastrophe a été évitée de justesse encore une fois sur la route 116, en direction de Warwick, près de la plage Beauchesne, lorsqu'une petite voiture importée a heurté de front un lourd camion chargé d'huile raffinée.

Selon le rapport policier, il n'aurait fallu qu'une étincelle pour que le camion explose en un gigantesque champignon. Plus de cinq heures de travail ont été nécessaires pour transvider le camion enlisé dans le fossé dans une autre citerne avec toutes les précautions que la situation exige.

Hier matin, la Sûreté du Québec, poste d'Arthabaska, a confirmé qu'une dame a été grièvement blessée à la tête dans cet accident et a dû être transportée au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke. Il s'agit de Mme

Solange Breton, 40 ans, du 6 de la rue Bérubé, à Victoriaville.

L'accident se serait produit, mercredi soir, alors que Mme Breton aurait perdu le contrôle de sa petite Honda, tournée à quelques reprises sur la chaussée glissante et se serait écrasée sur le devant du camion d'huile venant en sens inverse. Le conducteur du camion, M. Richard Simoneau, 26 ans, de Ham Nord, n'aurait pu éviter la

collision frontale. Le lourd véhicule s'est finalement arrêté dans le fossé en bordure de la 116. Le conducteur du camion a d'ailleurs été légèrement blessé.

La Sûreté du Québec, détachement d'Arthabaska, a confirmé hier matin que Mme Solange Breton reposait dans un état critique au CHU de Sherbrooke. Les agents de la SQ ont déployé de grands efforts pour éviter que la catastrophe ultime se produise.

Martin Bouchard promu à la présidence de l'Association de revivification du centre-ville

VICTORIAVILLE (DG) — M. Martin Bouchard, engagé il y a trois semaines pour une période d'essai de trois mois comme directeur général de l'Association des gens d'affaires de Plaza Victoriaville, a été promu président de l'exécutif de l'Association qui travaille à la revivification du centre-ville de Victoriaville.

Questionné par la Tribune au sujet d'un possible conflit d'intérêt (M. Bouchard devenant à la fois employeur et employé d'un organisme à but non lucratif) le nouveau PDG a soutenu qu'il ne s'agirait pas seulement de 12 autres membres.

M. Martin Bouchard, qui était entouré par Odette Morin, secrétaire, et Yvon Brunelle, vice-président, a ajouté que ce sont les membres du conseil d'ad-

ministration qui ont insisté pour qu'il accepte la présidence de l'Association des gens d'affaires de Plaza Victoriaville.

Incidentement, les membres du conseil d'administration avaient été nommés mercredi soir au terme de l'assemblée générale de l'Association.

M. Bouchard avait lu à l'assemblée une liste de 13 membres susceptibles d'accepter un poste à l'exécutif. Trois des personnes proposées étaient absentes, mais elles avaient transmis au directeur général, en l'occurrence M. Martin Bouchard, une lettre attestant qu'elles acceptaient.

Aucun des membres présents, ils étaient 27 membres en règle, n'a émis d'objection à la liste présentée. À l'issue de l'assemblée générale les 13 membres nommés devaient se réunir à huis-clos et c'est hier matin, à 11 heures, que

M. Martin Bouchard a annoncé à la presse régionale la composition du nouvel exécutif.

M. Martin Bouchard sera secondé par Yvon Brunelle, 1er vice-président; Gilles Desrosiers, 2e vice-président; Odette Morin, secrétaire; Raymond Bernier,

trésorier.

Les postes de directeurs ont été comblés par Denis St-Pierre, Marcel Laineuse, Gérard Levasseur, Julien Comtois, Ghislain Legault, Jacques Leohay, Léo Ling et Gerald Fortier, comme président ex-officio.

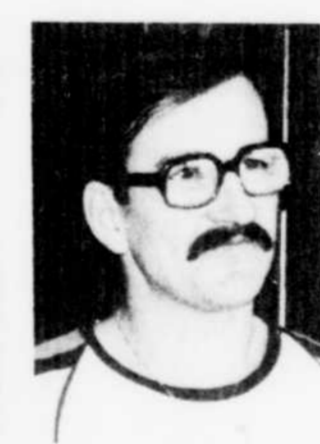
M. Martin Bouchard a souligné que les membres du conseil d'administration travailleraient dans le sens du rapport SOGESTEC afin d'obtenir des subventions et de s'entendre avec la ville pour aller de l'avant avec le projet de revivification du centre-ville de Victoriaville.



Odette Lavoie



Martin Bouchard



Yvon Brunelle

Perte d'emplois: appel à la mobilisation contre les changements technologiques imposés par Bell Canada

THETFORD-MINES (PS) — C'est un vibrant appel à la mobilisation que la représentante du syndicat des travailleurs en communication du Canada (STCC) et vice-présidente de la FTQ, Marie Pinsonneault, a lancé à la population et aux organismes des régions de Lac-Mégantic et Thetford-Mines dans le but de faire des pressions auprès de la compagnie Bell Canada pour obtenir le maintien des services actuels.

Au mois de juillet dernier, les autorités de Bell Canada annonçaient la fermeture des bureaux de Lac-Mégantic et Thetford-Mines, d'ici septembre 1981, en raison de changements technologiques. Cette décision affectera aussi les téléphonistes de Ste-Agathe et de Sorel.

Mme Pinsonneault a soutenu que cette décision n'avait certes pas les moyens de se permettre des pertes d'emploi. C'est pourquoi, elle souhaite un appui sans réserve des organismes et des corporations municipales afin d'inciter Bell Canada à réviser sa position et à installer les nouveaux systèmes dans les bureaux locaux au lieu d'une centralisation dans des grands centres. Selon elle, ces pertes d'emplois auront un effet néfaste sur l'économie régionale. A cet effet, elle précise que la disparition des 32 téléphonistes de Lac-Mégantic et

"Si la situation ne change pas: je vais me contenter de vous regarder patiner"

— Gérard Mercier

VICTORIAVILLE (DG) — "Si la situation ne change pas; je vais me contenter de vous regarder patiner", de déclarer M. Gérard Mercier, un des membres de l'Association des gens d'affaires de Plaza Victoriaville.

M. Mercier a avoué publiquement qu'il était difficile pour des hommes d'affaires d'accepter l'engagement d'un directeur général permanent alors que l'Association n'arrive pas à convaincre ses membres potentiels à adhérer à l'organisme et à participer au projet de revivification du centre-ville.

M. Mercier a admis que la démobilité pouvait s'expliquer par le fait que les cotisations ont été doublées et quelquefois triplées. Cependant, devait-il ajouter, je trouve que si l'Association est si pauvre au point de vue influence c'est peut-être parce qu'on oublie qu'on s'adresse à des hommes d'affaires qui n'arrivent pas à admettre qu'on paie un directeur général alors qu'on n'a pas les moyens.

Relevant les chiffres communiqués au début de la soirée M. Mercier notait que sur un budget de \$56.000 on a recueilli \$29.965 et intéressé 78 membres sur une possibilité de 300. De plus, sur les 78 cotisants, un maximum de 30 étaient présents à l'assemblée générale tenue au Continental.

A ce sujet, M. Marcel Laineuse, qui devait être nommé un peu plus tard directeur, a rétorqué que pour sa part il n'hésiterait pas à donner \$50.000 en salaire à un employé si cet employé pouvait lui rapporter des millions et que les marchands devaient arrêter d'être individualiste pour apprendre à travailler ensemble.

M. Gérard Levasseur, qui a été également nommé directeur, a affirmé que le centre-ville de Victoriaville n'était pas en mauvaise position.

Selon M. Levasseur, les commerçants du centre-ville ont tout en main pour faire du projet de revivification une réussite. Quant à Odette Morin, nouvelle secrétaire, elle a soutenu que certains membres sont trop négatifs et que cela contribue à créer un climat de démobilité.

Les Jeux

Par ailleurs les membres de l'Association des

gens d'affaires ont accepté d'entériner une résolution de leur exécutif recommandant de diminuer sensiblement la subvention du centre-ville pour la Finale provinciale des Jeux du Québec.

On se rappellera que le comité organisateur des Jeux avait demandé \$10.000 à l'Association. Cette cotisation avait été calculée sur le fait qu'il y avait 300 membres possibles alors que dans les faits seulement 78 gens d'affaires ont payé leur cotisation.

Selon le vœu de l'assemblée générale, la participation de Plaza Victoriaville sera donc établie au pro rata des membres et pour le reste Plaza Victoriaville autorise le comité organisateur des Jeux à solliciter individuellement les commerçants.

26 permis de construction pour \$288,000 en octobre

THETFORD-MINES (PS) — Le domaine de la construction a relativement été calme à Thetford-Mines au cours du dernier mois d'octobre alors que le Service d'urbanisme a délivré seulement 26 permis pour des montants de \$288.000.

Le plus important investissement appartient à la firme A. C. Leslie qui entend aménager un entrepôt industriel dans le parc industriel municipal au coût de \$199.000. Les autres montants touchent la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale, de garages et dépendances ainsi que des modifications ou réparations à des résidences, commerces ou industries.

Pour les dix premiers mois de la présente année, le Service a accordé 721

Gaspésien blessé

DRUMMONDVILLE (RJ) — Un résident de l'Anse-au-Griffon (Gaspésie) a subi des blessures aux jambes hier avant-midi quand il a perdu le contrôle de la jeep qu'il conduisait sur la route 20 en direction de Québec, à la hauteur de la sortie 191 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Il s'en est fallu de peu pour que le conducteur ne soit impliqué dans un accident plus grave car le véhicule a cessé sa folle course près d'un viaduc. Il fut transporté à l'hôpital Ste-Croix.

Quatre évadés de Lemire

Quatre adolescents se sont évadés du Pavillon Lemire de Drummondville-Sud et se sont présumément emparés d'une voiture sur la rue Ste-Thérèse pour se diriger vers la région de Montréal. Depuis dimanche, trois évasions comprenant huit adolescents de moins de 18 ans se sont produites à cette institution à sécurité maximum. Hier après-midi, on a pu savoir que l'un des jeunes fuyards était revenu de lui-même à Drummondville-Sud.

Chronique municipale

Plainte au Canadien National

DRUMMONDVILLE (RJ) Sur l'invitation du conseiller Roger Prince, le conseil de Drummondville formulera incessamment une plainte à la compagnie Canadien National pour le manque de services envers la population, particulièrement les fins de semaine. Selon M. Prince, il est extrêmement difficile d'obtenir des renseignements sur les services du CN la fin de semaine et il n'est pas moins facile d'obtenir le numéro de téléphone pour avoir des informations. "Le train est une forme de communication importante et il est impensable que dans une ville comme la nôtre on ne puisse obtenir de meilleurs services," de dire M. Prince.

Demande d'Hydro-Québec

Comme elle le fait depuis plusieurs années, la compagnie Hydro-Québec a présenté une demande au conseil de ville de ne pas utiliser ses installations électriques pour la pose de toutes formes de décorations durant la période des Fêtes. Cette requête, que l'Hydro-Québec base principalement sur le point de vue sécuritaire, a rapidement été acceptée par les conseillers.

Pas de rencontre avant janvier 81

La corporation municipale de Grantham-Ouest a rendu réponse au conseil de Drummondville sur son invitation à fixer une rencontre entre les maires et tous les membres de leur conseil pour la reprise de l'étude sur la fusion de ces deux municipalités. La résolution du conseil de Grantham-Ouest stipule une acceptation à l'unanimité mais que cette rencontre ne pourra pas avoir lieu avant janvier 81.

Permis de construction

STE-VICTOIRE (DG) — Quelque 23 permis de construction totalisant \$622.600 ont été accordés par la municipalité de Ste-Victoire au cours du mois d'octobre dernier.

Cours d'eau Marcoux

Après avoir pris connaissance de la lettre de la Société Coopérative agricole des Bois-Francs concernant le cours d'eau Marcoux, le conseil a décidé de remettre cette lettre au conseil de comté, car le cours d'eau Marcoux relève exclusivement du conseil de comté.

Système d'alarme

La ville de Victoriaville a accepté de raccorder la firme Bertile Inc à son système d'alarme à la condition que la municipalité de Ste-Victoire se tienne responsable des frais encourus pour toute sortie éventuelle due à ce raccordement. Le conseil de Ste-Victoire a décidé pour sa part de rencontrer les dirigeants de la firme Bertile avant de signer un engagement avec Victoriaville.

Etats financiers

La firme Roy, Desrochers, Dumont et Associés sera chargée de préparer les états financiers pour l'année 1981 et faire la vérification des livres pour l'année se terminant le 31 décembre 80.

Le pro-maire

Le conseiller Paul-Emile Provencher agira comme pro-maire pour les trois prochains mois à Ste-Victoire.

LE STYLE LONGINES

Le quartz qui en dit long!

Une montre vraiment à la hauteur. Avec la précision exacte des montres à quartz de Longines. Les montres les plus réputées au monde. Et une fiabilité que vous êtes en droit d'attendre d'une bonne montre. Un style classique, fini doré ou argenté.

Plan mise de côté

VENTE ET RÉPARATION

ROGER MOREAU

95 nord, rue Notre-Dame Thetford Mines. Tel. 335 9251

Sables bitumineux

Pas d'exploitation de nouveaux gisements

EDMONTON (PC) — Le gouvernement albertain retourne à sa position antérieure sur la question de l'exploitation des sables bitumineux: il n'y aura pas d'exploitation de nouveaux gisements tant qu'une politique énergétique globale ne sera pas négociée avec le gouvernement fédéral, à la satisfaction de l'Alberta.

Au cours d'une conférence de presse, jeudi, le ministre provincial de l'Énergie, M. Merv Leitch, a déclaré qu'il n'y aura pas de nouvelles négociations sur la politique énergétique tant que le gouvernement fédéral ne sera pas "sincère" dans son intention de modifier "de façon significative" sa position adoptée lors du dépôt du budget et de la politique énergétique, le 28 octobre.

De plus, a indiqué le ministre, le gouvernement albertain n'est pas intéressé à dissocier la question du prix du pétrole synthétique provenant des sables bitumineux de la politique énergétique.

Taxe sur l'exportation du gaz naturel

Lalonde prêt à aller devant la Cour suprême

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde, a déclaré, jeudi, que le gouvernement fédéral était prêt à demander immédiatement un avis à la Cour suprême du Canada sur la légalité de la taxe fédérale à l'exportation de gaz naturel, qui est contestée par l'Alberta.

Le ministre Lalonde a tenu ces propos à la Chambre des communes moins de 24 heures après l'annonce, par le procureur général de l'Alberta, de la décision du cabinet Lougheed de contester la légalité de la décision fédérale devant la Cour d'appel de l'Alberta.

La taxe de \$0.30 par millier de pieds cubes de gaz naturel a été annoncée le mois dernier dans le budget fédéral.

Elle est entrée en vigueur sur le marché national le 1er novembre et elle s'appliquera aux exportations à compter du 1er février, vu que les ententes avec les États-Unis imposent un avis de 90 jours avant une hausse des prix.

Si le gouvernement fédéral désire modifier les prix du gaz naturel exporté, il doit donc en informer le gouvernement américain d'ici samedi prochain.

Les producteurs de gaz de l'Ouest prétendent avoir de la difficulté à vendre leurs produits aux États-Unis au tarif actuel de \$4.47 le millier de pieds cubes, en raison de la faiblesse des marchés.

Le gouvernement de l'Alberta, qui s'est vertement opposé aux intentions du gouvernement fédéral d'imposer une taxe à l'exportation, avait indiqué, quelques jours plus tard, qu'il contesterait la constitution-

nalité de la taxe devant les tribunaux.

Au cours d'une entrevue téléphonique avec son homologue albertain Merv Leitch, M. Marc Lalonde a offert au gouvernement albertain de soumettre au plus tôt à la Cour suprême du Canada la cause du gouvernement de l'Alberta.



Aucune mesure pour empêcher l'exode de l'industrie pétrolière

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral entend toujours poursuivre sa politique de canadienisation à 50 p.c. de l'industrie pétrolière d'ici l'an 1990, mais ne compte guère prendre de mesures pour empêcher les prospecteurs de transférer aux États-Unis leurs derricks, a déclaré jeudi aux Communes, le ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde.

Le gouvernement, dit-il, ne compte pas entraver le libre mouvement de capitaux et de marchandises (à travers la frontière des États-Unis).

M. Lalonde répondait au député conservateur Michael Wilson, qui demandait ce que le gouvernement entendait faire pour enrayer "l'exode des derricks, et empêcher les producteurs et prospecteurs de

transférer leurs capitaux aux États-Unis".

Selon M. Wilson, la politique énergétique annoncée le mois dernier, va améliorer la situation du ravitaillement énergétique aux États-Unis au détriment du Canada, car les sociétés, dont beaucoup sont canadiennes, trouveront aux États-Unis un meilleur rendement pour leurs investissements.

Il a cité un article paru dans un journal de Houston, sous le titre: "Merci Canada", et dans lequel on pouvait lire: "Sans le vouloir, Trudeau a fait pour la production énergétique aux États-Unis plus que tous les règlements et tous les bureaucraties du département américain de l'Énergie".

Constitution

Charron lance un appel pathétique aux libéraux

QUEBEC (PC) — Le leader du gouvernement à l'Assemblée nationale, M. Claude Charron, a lancé jeudi un pathétique appel à l'opposition libérale pour qu'elle appuie une motion du premier ministre, M. René Lévesque, condamnant le rapatriement unilatéral de la constitution par le gouvernement fédéral.

"Êtes-vous capables de faire la preuve que quand les intérêts supérieurs du Québec sont en cause, vous pouvez penser à autre chose qu'aux intérêts du Parti libéral du Québec?" a lancé M. Charron aux députés libéraux.

Lors du débat, qui dure déjà depuis une dizaine d'heures au Parlement, M. Charron a expliqué que le gouvernement avait déjà fait un compromis en acceptant quatre des six amendements que l'opposi-

tion libérale a apportés à la motion originale de M. Lévesque.

"J'affirme que le gouvernement ne cédera pas plus", a répliqué M. Charron, autant lors de son intervention en Chambre qu'en conférence de presse.

La situation présente est la suivante. Le premier ministre, M. René Lévesque, a inscrit une motion demandant que l'Assemblée nationale condamne l'attitude d'Ottawa qui veut mo-

difier et rapatrier la Constitution canadienne sans le consentement, traditionnellement obligatoire, de l'ensemble des provinces du Canada.

Le chef libéral, M. Claude Ryan, s'est dit prêt à appuyer la motion, mais à condition qu'on y apporte six modifications.

Par le biais d'un sous-amendement du ministre Claude Morin, des Affaires intergouvernementales, le gouvernement a accepté quatre de ces amendements, mais a rejeté deux d'entre eux que M. Ryan juge pourtant essentiels.

L'un d'entre eux affirme que lors du référendum du 20 mai dernier, "la majorité des citoyens du Québec a prouvé son attachement au fédéralisme". Le Parti québécois estime qu'il s'agit là d'une interprétation du vote du 20 mai dernier, mais qu'il peut exister d'autres interprétations.

Comité parlementaire

Les libéraux renversés

OTTAWA (PC) — Les forces combinées de l'opposition au comité mixte sur la constitution ont pris les représentants libéraux en défaut, en fin d'après-midi hier alors qu'il ont défait par 11 voix contre 10 une motion qui aurait libéré le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, de comparaître en soirée et à nouveau ce matin.

Dans la confusion, le greffier du comité a annoncé que les libéraux avaient perdu ce vote surprise alors que deux sénateurs gouvernementaux manquaient à l'appel.

Le sénateur libéral Jacques Austin, de la Colombie-Britannique, a voté avec les conservateurs et les néodémocrates lors de la mise aux voix de la motion proposée par le député de Shefford, M. Jean Lapierre. Le député de Lincoln, M. Bryce MacKasey, a choisi de s'abstenir parce qu'il estimait que la proposition de M. Lapierre constituait un amendement à sa suggestion de prolonger de 30 minutes la séance d'après-midi afin de permettre à deux membres

conservateurs de poser des questions au ministre Chrétien.

desjardins

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA CAISSE POPULAIRE DE LENNOXVILLE

Les membres de la Caisse populaire de Lennoxville sont invités à participer à leur assemblée générale annuelle, le Mardi, 25 Novembre 1980 à 19h30 au local de la Caisse populaire.

Les administrateurs de votre coopérative d'épargne et de crédit, rendront compte à cette occasion de leur administration.

On vous soumettra les états financiers de la caisse populaire, on procédera au partage des trop-perçus, à l'élection de dirigeants; et à l'adoption d'une modification au règlement de régie interne, article 69 soit, de porter à \$20,000 les prêts visés au paragraphe "a".

Le Conseil d'administration par DeLourdes Marcoux (secrétaire)

PARTICIPONS! Tirage et goûter 59453

ACCUEILLIR LES EXTRA-TERRESTRES

LE FANTASTIQUE VOYAGE QUE CLAUDE VORILHON RUEL A EFFECTUE ET L'EXTRAORDINAIRE MESSAGE QUI LUI FUT REMIS ET QUI VOUS SERA REVELE PAR YVAN GIROUX.

Un message qui s'adresse aux hommes de la terre et dont vous devez prendre connaissance.

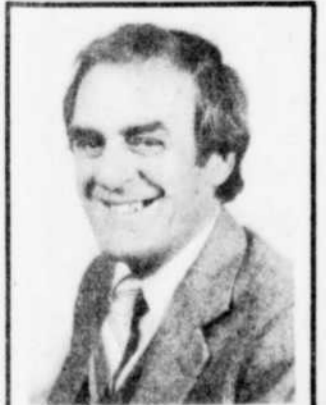


YVAN GIROUX

LA CONFERENCE SERA DONNEE A

Hôtel Wellington

Salle Cavalier 68, Wellington sud, Sherbrooke Vendredi, 14 novembre 1980 20 heures Entrée \$3.00 Etudiant \$2.00



Lucien Blais

bien connu dans le domaine vestimentaire est maintenant à la Mercerie Cartier de la Place Belvédère. Avis à tous mes clients et amis.

LA NOUVELLE EXPORT "A" MEDIUM. LA MEDIUM QUI SATISFAIT.



FORMATS RÉGULIER ET KING SIZE.

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler. Régulier "Goudron" 14 mg, Nicotine 1.0 mg; King Size "Goudron" 15 mg, Nicotine 1.0 mg.



**PHARM-ESCOMPTE[®]
JEAN COUTU**



on trouve de tout... *même un ami*

ALAIN J. HADDAD, prop., 445, King est, Sherbrooke, 563-1212
LIVRAISON 7 JOURS PAR SEMAINE.

AFTER EIGHT
AVEC CE COUPON
\$1.39
Minimenthes enrobées de chocolat noir.
Format 200 g.
Limite 3 par client
EXPIRATION: 22 NOVEMBRE

NICE'n EASY
COLORANT
AVEC CE COUPON
\$2.69
Shampooing colorant incluant un revitalisant à action prolongée.
Limite 3 par client
EXPIRATION: 22 NOVEMBRE

HORMODAUSSÉ AMPOULES
De la vitalité en ampoule, contient vitamines et fer.
Format 24
Limite 3 par client
EXPIRATION: 22 NOVEMBRE
AVEC CE COUPON
\$9.69

WAMPOLE
VITAMINE "C"
Vitamine à saveur d'orange, bonne à croquer. Format 200 comprimés de 100 mg.
Limite 3 par client
EXPIRATION: 22 NOVEMBRE
AVEC CE COUPON
\$1.49

STAYFREE
MAXI Serviettes adhésives, sans ceinture, ni épingles.
Format 30
Limite 3 par client
EXPIRATION: 22 NOVEMBRE
AVEC CE COUPON
\$2.39

HEMAREXIN
AMPOULES
Supplément vitaminique pour un regain d'énergie.
Format 24 ampoules
Limite 3 par client
EXPIRATION: 22 NOVEMBRE
AVEC CE COUPON
\$6.99

Hé! les enfants!
Venez vous faire photographier
GRATUITEMENT
avec le Père Noël, le 30 novembre, de 11h. a.m. à 5h. p.m.
Nous avons des bonbons et des cadeaux pour vous.

AGREE
CRÈME-RINCE
Crème de rinçage revitalisante. Aide à prévenir les cheveux gras.
Format 350 ml.
Limite 3 par client
EXPIRATION: 22 NOVEMBRE
AVEC CE COUPON
\$1.64

LYPSYL
BAUME
Baume pour les lèvres gerçées.
Limite 3 par client
EXPIRATION: 22 NOVEMBRE
AVEC CE COUPON
49¢

SELECTION
Délicieux chocolats assortis.
Format 900 g.
Limite 3 par client
EXPIRATION: 22 NOVEMBRE
AVEC CE COUPON
\$5.29

De notre CENTRE ORTHOPÉDIQUE
Corsets orthopédiques
Bandes herniaires
Appareils d'ostomie
Appareils d'incontinence
Prothèses mammaires marchettes, Etc. etc.
VENTE et LOCATION DE CHAISES ROULANTES ET BEQUILLES

Personnelle
UN BON ACHAT... C'EST QUALITÉ - QUANTITÉ - BAS PRIX

<p>SHAMPOOING POUR BÉBÉ Shampooing doux pour les cheveux de bébé. Format 500 ml. Limite 3 par client EXPIRATION: 22 NOVEMBRE ÉPARGNEZ 60¢ AVEC CE COUPON \$1.29</p>	<p>SHAMPOOING ANTI-PELLICULES Shampooing anti-pelliculaire pour les cheveux. Format 300 ml. Limite 3 par client EXPIRATION: 22 NOVEMBRE ÉPARGNEZ 30¢ AVEC CE COUPON \$1.79</p>	<p>ESSUIE-TOUT Papier essuie-tout deux épaisseurs. Blanc ou jaune. Format 2 rouleaux. Limite 3 par client EXPIRATION: 22 NOVEMBRE ÉPARGNEZ 19¢ AVEC CE COUPON \$1.14</p>
---	--	--

PLUS DE 180 PRODUITS DE QUALITÉ POUR VOUS FAIRE ÉPARGNER D'AVANTAGE

SPECIAL DU DIMANCHE
LE 16 NOVEMBRE SEULEMENT AU COMPTOIR SEULEMENT
Limite 3 par client

CIGARETTES
Rég. **829** King **839**

LANCÔME
Avec tout achat de produits Lancôme, vous pouvez obtenir pour
SEULEMENT **\$8.50**
ABSOLUE 30 ml
CRAYON JUMBO Prune Kikapoo 1 oz. 0 de Lancôme
Valeur régulière **\$20.00**

Pharmicolor
12/12-20/20
C'EST : **FILM GRATUIT**
avec chaque film négatif couleur développé ici
110-126 ou 35 mm.

EN VEDETTE
CETTE SEMAINE

<p>LYSOL ou LYSOL II Désodorisant et désinfectant pour la maison. En aérosol. Format 369 g. Limite 3 par client EXPIRATION: 22 NOVEMBRE AVEC CE COUPON \$1.59</p>
<p>JOHNSON POUDRE Pour la peau délicate de bébé, faite du meilleur talc. Format 680 g. Limite 3 par client EXPIRATION: 22 NOVEMBRE AVEC CE COUPON \$2.19</p>
<p>JOHNSON SAVON Un savon pur pour une peau douce et satinée, additionné de crème pour bébé. Format 3 pains Limite 3 par client EXPIRATION: 22 NOVEMBRE AVEC CE COUPON 87¢</p>
<p>FOAMY "GILLETTE" Mousse à raser, arômes assortis. Format 300 ml. Limite 3 par client EXPIRATION: 22 NOVEMBRE AVEC CE COUPON \$1.27</p>

COUNSELOR
BALANCE DE SALLE DE BAINS

OFFRE SPÉCIALE

Modèle 739-4 Prix sugg. \$28.99 RABAIS \$3.00
Modèle 993-4 Prix sugg. \$20.99 RABAIS \$2.00
Modèle 404-4 Prix sugg. \$14.99 RABAIS \$1.00

COUPON-RABAIS
Limite 3 par client EXPIRATION: 22 NOVEMBRE

HANKSCRAFT
VAPORISATEUR-HUMIDIFICATEUR

AIR CHAUD Modèle #5592 \$7.39 AVEC CE COUPON
HUMIDIFICATEUR AIR FROID Modèle #241 \$16.49 AVEC CE COUPON

Limite 3 par client EXPIRATION: 22 NOVEMBRE